



Information sur bail commercial

Par **gaetan53**, le **16/07/2010 à 22:17**

Bonjour,
Concerne location d'un local commercial avec bail 3-6-9 , le locataire précédent n'avait pas réglé les loyers, il y a eu une décision de justice et le bail a été cassé, à l'intérieur il reste du matériel qui appartient au précédent locataire, le matériel m'intéresse du fait que j'exploiterai la même activité, le propriétaire n'a pas pu me faire visiter le local du fait que l'ancien locataire ne lui a jamais remis les clés, le propriétaire est d'accord pour me louer son local.
Quelles sont les démarches que le propriétaire doit-il faire pour relouer son local dans de bonnes conditions, est-il en droit de changer la serrure? si oui, doit-il faire intervenir la gendarmerie et un huissier pour constater le changement de la serrure ?
Dans l'attente d'une réponse
Cordialement